

Lost River

Un barrage au service de la communauté

Robert Simard

Historien
MRC d'Argenteuil
Novembre 2013

Table des matières

Lost River : un barrage au service de la communauté	p.1
Origine du système cantonal	p.2
Les cantons d'Argenteuil	p.2
Historique du canton de Harrington	p.3
Lost River	p.6
Le lot 4 du 4 ^e rang	p.7
Le moulin à scie	p.8
Le barrage de Lost River	p.11
Conclusion	p.15
Bibliographie	p.17

Robert Simard
Historien
MRC d'Argenteuil
Novembre 2013

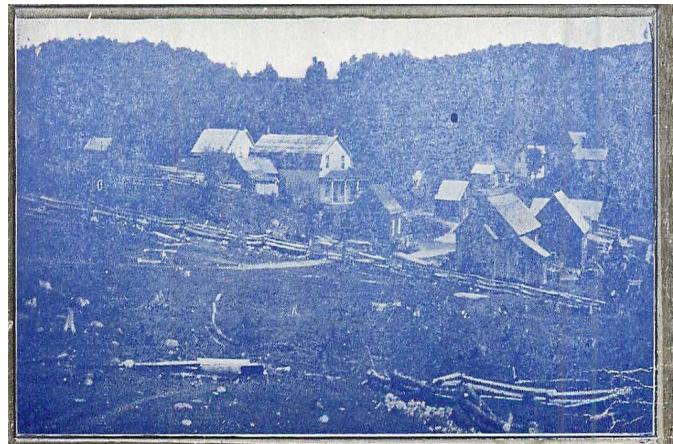
Lost River

Un barrage au service de la communauté

Résumé

Le présent rapport d'analyse sert à démontrer l'importance historique et patrimoniale du barrage orphelin érigé sur la rivière Perdue à Lost River, dans la municipalité de Harrington, sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. En premier lieu, nous expliciterons dans quelles mesures la construction de cet ouvrage sur la rivière Perdue fait partie intégrante du développement économique et social du hameau de Lost River et du canton de Harrington.

En seconde partie, nous analyserons les relations causales observables entre la construction du moulin à scie et du barrage ainsi que de leur importance dans l'établissement et le déploiement des populations sur cette partie de territoire de la municipalité de Harrington.



Une analyse de la cartographie historique du 19^e siècle est présentée en complément dans cette étude, afin de mesurer l'importance accordée au système de propriété cantonal dans le développement et la marche du peuplement vers l'arrière-pays d'Argenteuil.

Origine du système cantonal

La genèse des cantons d'Argenteuil remonte au 7 décembre 1763, alors que le nouveau gouvernement impérial britannique demande au gouverneur Murray de mettre en place un système de concession des terres qui favorise l'établissement de cantons. Dès lors, l'octroi de terres dans les nouveaux territoires s'effectuera sous la tenure du franc et commun socage, implicitement inspiré du droit de propriété anglais. Cette politique d'attribution des terres est en opposition directe avec la tenure seigneuriale présente dans l'ancien régime français, où seigneurs et censitaires étaient soumis à des droits et devoirs réciproques. Le système cantonal naît d'une volonté de rendre accessible de nouvelles terres aux sujets britanniques, leur permettant ainsi d'établir et de coloniser de nouvelles régions en périphérie des anciennes terres seigneuriales. Suite à l'Acte constitutionnel de 1791, le système de concession des terres est arrimé à celui de l'Angleterre¹. Cette catégorie de concession s'inspire de la propriété privée, ce qui de surcroît rend les terres des cantons plus attractives que les terres seigneuriales soumises à la censive.

Les cantons d'Argenteuil

À partir de 1788, les terres du Long-Sault situées en bordure de la rivière des Outaouais à l'ouest de la seigneurie d'Argenteuil sont arpentées et caractérisées par Patrick McNiff². Les terres sont alors concédées en d'immenses lots à des officiers de l'armée britannique à titre de récompense pour services rendus à la Couronne lors des guerres américaines. Grâce à ces modalités, le colonel Daniel Robertson se retrouve propriétaire de 5000 acres de terres dans Chatham. Entre 1790 et 1800, il lotit et colonise la presque totalité de ses terres.

Au début du 19^e siècle, les cantons de Chatham et de Grenville ont été cartographiés par Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada, et par l'arpenteur Simon Z. Watson. La majeure partie du territoire d'Argenteuil est concédée sous le système cantonal d'abord dans Chatham en 1799, puis Grenville en 1808, Wentworth en 1809, Gore en 1840 et finalement, dans le canton de Harrington proclamé en 1841. En comparaison, les terres de la seigneurie d'Argenteuil ont majoritairement été concédées entre 1781 et 1802.

L'histoire du canton de Harrington commence pourtant plusieurs années avant sa proclamation. Lors de l'analyse de certaines cartes d'époque, nous avons constaté que les cartographes de la fin du 18^e siècle et du début du 19^e siècle, en particulier Samuel Gale et John B. Duberger en 1795 de même que Samuel Holland en 1802, désignent et identifient clairement l'emplacement du canton de Harrington sur leur représentation topographique

¹ Voir Acte Constitutionnel de 1791, article XLIII.

² C'est-à-dire que les terres sont qualifiées et décrites en fonction de la végétation et des types de sols qui les composent. Voir carte de McNiff, Patrick, ANC, *Plan of part of the Grand (or Ottawa) River fronting the Township of Chatham, Hakesbury, Grenville and Caermarthen, surveyed in 1788*, Mikan 4141401.

du Bas-Canada. Joseph Bouchette avait par ailleurs mentionné dans son dictionnaire topographique l'existence du canton en 1815 ... *bounded in the rear by unsurveyed lands of the township of Harrington, puis en 1832 Harrington, a projected township in the Co. of Two Mountain, lies between Wentworth and Ponsonby and is bounded in front by Grenville. Its s.w. angle is watered by the r. Rouge*³.

L'analyse des trois cartes présentées ci-dessous montre que le système cantonal d'Argenteuil est déployé dans sa presque entièreté dès 1795, à l'exception du canton de Gore qui était à l'origine l'augmentation de Chatham (*Chatham Gore*). Il est établi à ce moment sur l'échiquier territorial du Bas-Canada, qu'une superficie variable sera considérée pour les cantons selon la situation sur le territoire et en fonction de la navigabilité des rivières. On adopte la forme rectangulaire pour les cantons de Chatham et Grenville situés aux abords de la rivière des Outaouais (considérée navigable), alors que Wentworth et Harrington, dans l'arrière-pays, sont de forme carrée. La superficie change selon l'emplacement du canton : 8 miles par 12 miles pour le canton établi sur les rives d'une rivière navigable⁴, 10 miles par 10 miles pour ceux de l'arrière-pays.



Gale et Duberger 1795

Samuel Holland 1802

Joseph Bouchette 1829

Historique du canton de Harrington

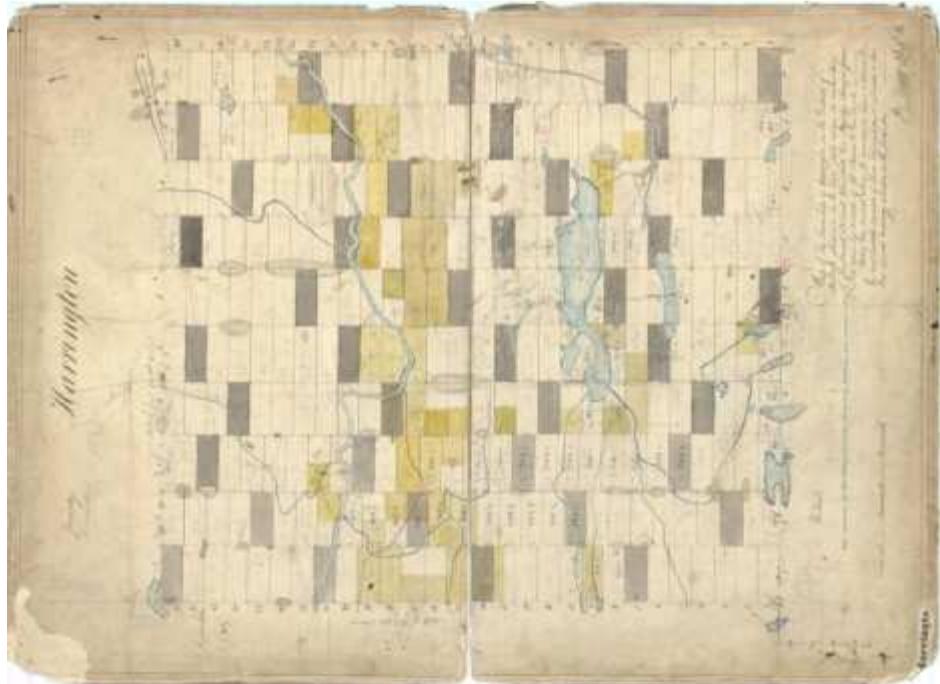
L'utilisation du toponyme Harrington, tout comme ceux de Chatham, Grenville et Wentworth, remonte à une époque où l'ensemble du système cantonal d'Argenteuil était embryonnaire. Le toponyme Harrington honore à ce moment les offices et actions militaires

³ Bouchette, Joseph, *Topographical Description of Lower Canada*, London, Faden, 1815 et 1832.

⁴ L'importance accordée aux rivières navigables découlait du fait qu'elles constituaient les principales voies de pénétration et de communication sur le territoire.

de Charles Stanhope, troisième comte de Harrington (1753-1829), qui participe entre autres à la bataille de Saratoga lors de la révolution américaine⁵.

Harrington est un vaste territoire de lacs, de rivières et de forêts où les hameaux se développent en fonction du déploiement des populations, de l'essor de l'industrie forestière à proximité des pouvoirs d'eau et de l'occupation des sols à des fins de production agricole. La concentration des nouveaux arrivants dans les parties vallonnées au sud du canton et aux abords des rivières démontre une intention claire d'appropriation des espaces favorables à la colonisation. Les sols du canton sont reconnus pour leur grande fertilité, ce qui permet aux premiers colons de tirer profit d'une exploitation agricole de plus en plus importante et d'aspirer à une certaine prospérité. Le *glen* (ou vallée) est recherché par ces populations migrantes en raison de sa ressemblance avec les vallées et paysages écossais.



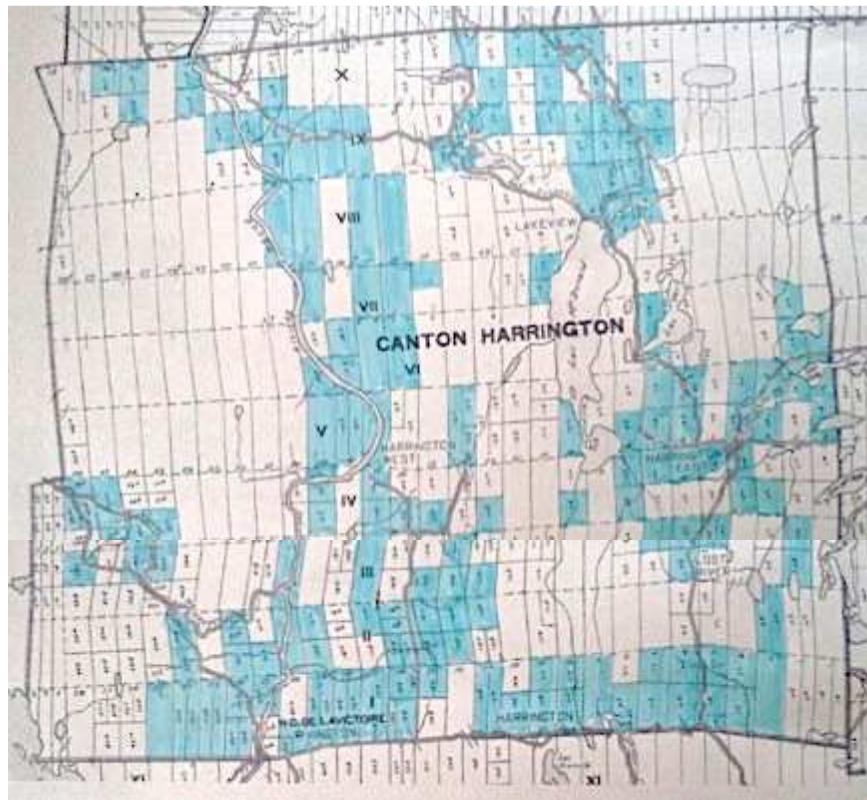
Le canton de Harrington tel que dessiné par l'arpenteur Owen Quinn en 1834⁶

Les lots concédés sont de grandeurs variées allant de 100 acres jusqu'à 400 acres de superficie. La carte présentée ci-dessous, élaborée à partir des premiers titres de concession des terres de la couronne (ce qu'on dénommait les *land grants*) indique la marche du peuplement. On remarque d'après l'alignement et le rassemblement des lots coloriés en bleu (ou foncé), que les colons se sont établis dans les secteurs riverains des rivières Rouge,

⁵ http://www.worcestershireregiment.com/wr.php?main=inc/c_harrington

⁶ Quinn, Owen, BANQ /E21S555SS1SSS1PH5, 1834.

Perdue, Maskinongé et Beaven, puis, le long de la frontière sud du canton et de la limite nord du canton de Grenville, là où la vallée de Harrington s'étire.



La marche du peuplement dans le canton de Harrington entre 1840 et 1890

De concert avec une industrie forestière qui devient le moteur de l'économie de la région, la marche du peuplement suit son cours vers le nord-est du canton. Près du tiers des lots du canton est concédé entre 1840 et 1890. On compte déjà 110 habitants en 1842. Cette population, dont le trois quart est écossaise, a pratiquement triplé neuf ans plus tard au recensement de 1851 avec 310 âmes vivants sur ce territoire de forêts, de montagnes et de vallées. En 1851, on y dénombre 158 presbytériens, 19 protestants et 43 catholiques. Parmi cette population, 19 hommes sont employés dans les chantiers forestiers des Hamilton. La vallée de Harrington est colonisée à partir de 1859 et la population du canton double à la fin du siècle pour arriver à 720 habitants en 1891⁷.

Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, l'exploitation forestière est florissante dans Argenteuil⁸. Certains lots des secteurs riverains de la rivière Rouge sont octroyés au début des années 1840 aux forestiers Hamilton & Low et à Georges Kaines, propriétaires des

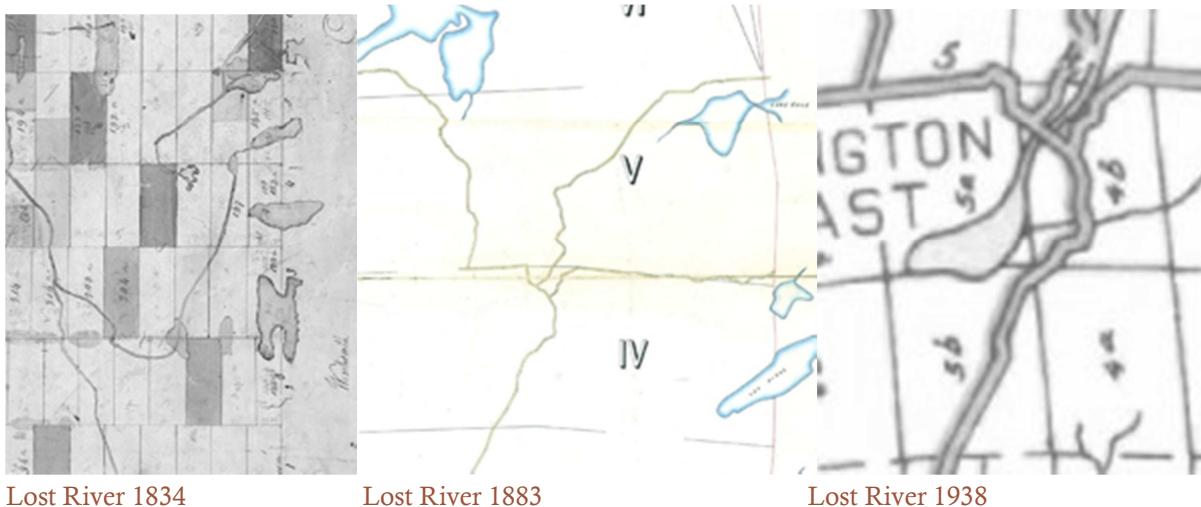
⁷ Voir les Recensements de 1842, 1851 et 1891.

⁸ Laurin, Serge, *Histoire des Laurentides*, IQRC, Québec, 1989. p.245.

moulins à scie de Hawkesbury et de Grenville. En obtenant le droit de coupe sur les terres du canton, la Hamilton & Low of Hawkesbury des frères Hamilton, barons du commerce du bois de Ottawa à Québec, favorise une exploitation agressive de la ressource⁹. Au fil de ses activités, des routes et des ponts se construisent le long de la rivière Rouge. La compagnie Hamilton donne également du travail aux habitants de la région de Harrington grâce à son moulin à scie, situé sur la rivière Rouge, dont le fort courant, offrait le moyen de transport idéal pour les billots de bois. D'ailleurs, le moulin à scie de la Ottawa Lumber Company établi à Calumet, dans l'estuaire de la Rouge, employait 150 personnes à la fin du 19^e siècle¹⁰.

Lost River

Les nouveaux territoires d'Argenteuil ouverts à la colonisation sont d'abord arpentés et caractérisés par un représentant de l'arpenteur général afin d'identifier les zones favorables à l'établissement des populations. Des renseignements sur la couverture végétale et la morphologie du territoire ont permis aux nouveaux arrivants et aux compagnies d'exploitation forestière de bien cibler les zones de coupes et les secteurs d'habitabilité.



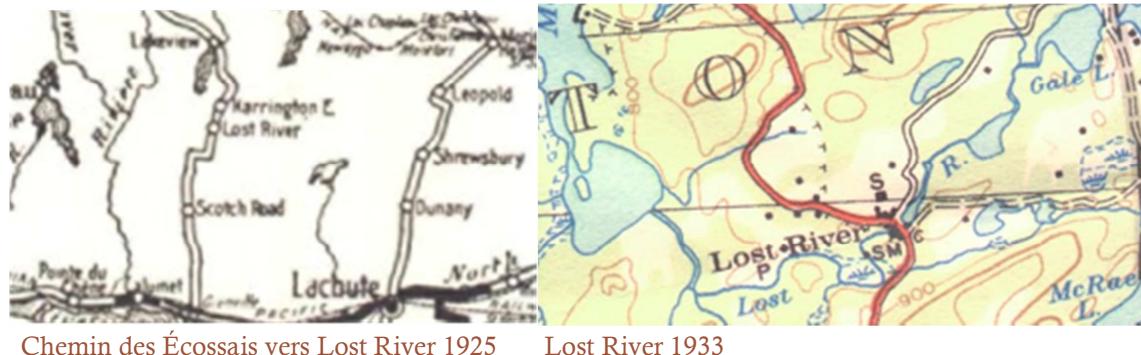
Le secteur de Lost River est parcouru et relevé par l'arpenteur d'Argenteuil, Owen Quinn, en 1834. Dans ses cahiers, il constate que les lots 3, 4 et 5 des 4^e et 5^e rangs du canton sont *fit for settlement*, donc appropriés au peuplement et favorables à la colonisation. De plus, il considère la qualité des sols de bonne à excellente¹¹. Sur la carte de Taché préparée pour le Département des terres de la couronne en 1861, la route s'arrête à la frontière du canton de

⁹ Irwin, Patrick H., *The Hamiltons of Hawkesbury : Their origins and accomplishments*, 1997, 186 pages.

¹⁰ Thomas, Cyrus, *History of the counties of Argenteuil, Que., and Prescott, Ont., from the earliest settlement to the present*, John Lovell, Montreal, 1896, p.400.

¹¹ Quinn, Owen, *Field notes of the Township of Harrington, Autumn 1834*, BANQ, E21S60SS3PH1.

Grenville. L'établissement du hameau s'effectue après la reconnaissance du potentiel hydraulique appréciable de la rivière Perdue, un pouvoir d'eau observé principalement sur la partie nord du lot 4 du 4^e rang du canton. En 1866, Stanislas Drapeau qualifie le potentiel hydraulique ainsi: *Il y a d'excellent pouvoir d'eau sur le lot No. 4 du 4^e rang d'Harrington, à environ 4 acres du chemin*¹².



La rivière Perdue ou Lost River est nommée ainsi en raison de ses eaux qui disparaissent sous le roc au sortir du lac Gate. Un pont naturel de calcaire relie le lac Gate au lac Fraser, donnant l'impression que la rivière se perd dans la montagne. Elle réapparaît une vingtaine de mètres plus bas sur les terres ayant appartenu à la famille Fraser. Situé dans la partie est du canton de Harrington (Harrington east), le hameau de Lost River est colonisé par les Écossais William Fraser et Neil Bethune dès 1849. À leur arrivée sur ces terres de forêts sauvages, isolées des zones de peuplement, ces colons ont enduré épreuves sur épreuves afin d'établir ces nouvelles terres : ils ont coupé le bois, construit l'habitation, dessouché et cultivé la terre, survécu aux rigueurs de l'hiver et aux supplices des moustiques. Certains ont fabriqué quantité de potasse qu'ils acheminent à pied, transportant des lourdes charges sur le dos, vers Grenville, par le chemin des Écossais. Au début de la colonisation, les marchandises comme le blé et la farine, sont transportées à pied par les sentiers, puis sur des traîneaux et finalement en carriole, lorsque le chemin est construit, vers les moulin à farine de Dalesville près de Brownsburg et de Grenville.

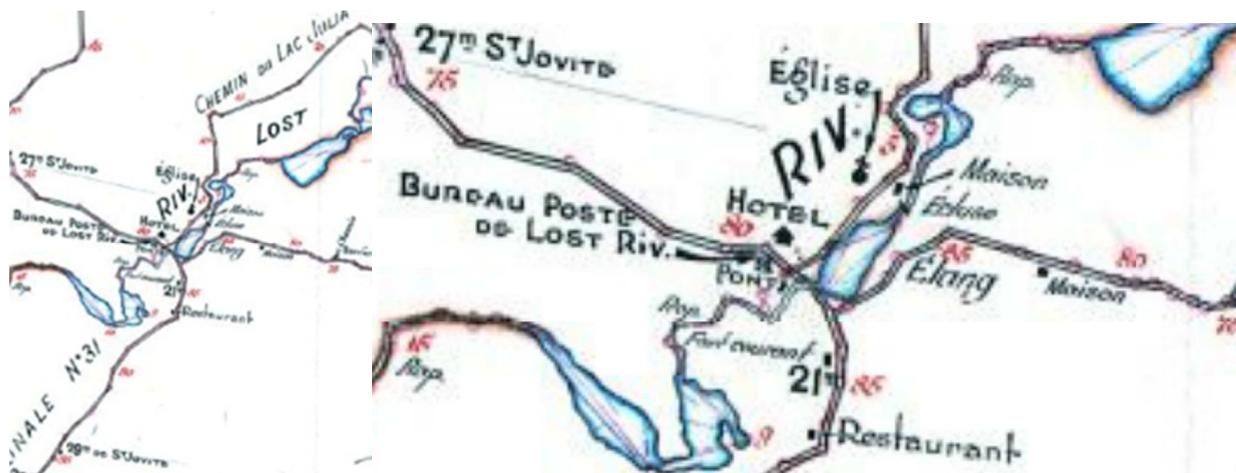
Le lot 4 du 4^e rang

Le centre du village de Lost River se trouve dans la section nord-ouest du lot enregistré sous le numéro 4bR4 (partie nord du lot 4 du 4^e rang) du canton de Harrington. Comme c'est le cas pour certains des lots de 200 acres du canton, le numéro 4 est divisé en deux parties¹³.

¹² Drapeau, Stanislas, *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : 1851-1861*, Léger Brousseau, Québec, 1863, p. 376.

¹³ Suite aux instructions de 1826, le Commissaire des terres de la couronne divise les terres des nouvelles contrées en plus petits lots afin d'accueillir les demandes de terre des colons qui sont de plus en plus

En premier lieu, cette terre de 100 acres est concédée à Donald Bethune (Beaton) le 4 janvier 1873 lors de la concession originale des *Lettres Patentes* du lot¹⁴. La partie sud avait déjà été concédée à son père, Neil Bethune, autour de 1849. Après avoir acquis la partie nord du lot 4, William Watson McNeely cède une portion du lot (un quart d'acre) à la mission protestante du secteur Harrington east en 1886 afin d'y construire une loge¹⁵. Le bureau de poste de Lost River est ouvert en 1875 par Roderick McLennan. Il avait acquis de McNeely trois quart d'acre quelque temps auparavant. Toujours sur la même portion du lot 4 : George W. Burch y construit son hôtel en 1889, Henry Symon sa petite forge en 1891 et Alexander Fraser, le magasin général en 1893¹⁶. John Ferguson cède en 1899 la partie ouest du lot pour permettre l'érection de l'église presbytérienne et du cimetière protestant¹⁷. Le barrage et le moulin à scie de Lost River sont érigés dans le même secteur près de l'ancienne route nationale 31.



Lost River en 1938¹⁸

Le moulin à scie

En 1875, Donald Bethune vend cette terre à William Watson McNeely. Il y construit le premier moulin à scie de Lost River aux abords de la rivière Perdue. Trois facteurs déterminants permettent d'assurer au moulin une certaine prospérité : un pouvoir d'eau

nombreux. Voir Langelier, J.C., *Liste des terrains concédés par la couronne dans la province de Québec de 1763 au 30 décembre 1890*, Langlois, Québec, 1981, p.12.

¹⁴ Langelier, *Ibid*, p.49.

¹⁵ Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #9888RB, *W. McNeely to Trustees of the Protestant mission*, 1886-06-22.

¹⁶ Voir Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #12372RB, *A. Pridham to G. W. Burch*, 1891-02-19; #15108RB, *G. W. Burch to H. Symon*, 1891-07-09; #13348RB, *G. W. Burch to A. Fraser*, 1893-03-27.

¹⁷ Il avait acquis la partie ouest du lot 4bR4 en 1896 de G.W. Burch pour la somme de 300 \$. Voir Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #15111RB, *G. W. Burch to J. Ferguson*, 1896-08-25 et #16630RB, *J. Ferguson to Presbyterian Church*, 1899-10-09.

¹⁸ BANQ, E21S555SS1SSS1PH5D par Jean-Marie Roy, 1938.

assez considérable alimente en eau les roues et mécanismes qui font tourner la grande scie du moulin; la rivière Perdue facilite l'acheminement du bois coupé des montagnes environnantes vers le moulin : *Le bois abattu dans les forêts, on le coupe en billes de longueur requise pour le commerce, on le mesure pour déterminer la quantité de bois que peut fournir chaque bille puis on le fait flotter jusqu'à la scierie*¹⁹; et finalement, la construction de la route qui relie le hameau aux contrées du sud favorise une meilleure voie de communication et le transport des biens de production et de consommation vers le hameau.



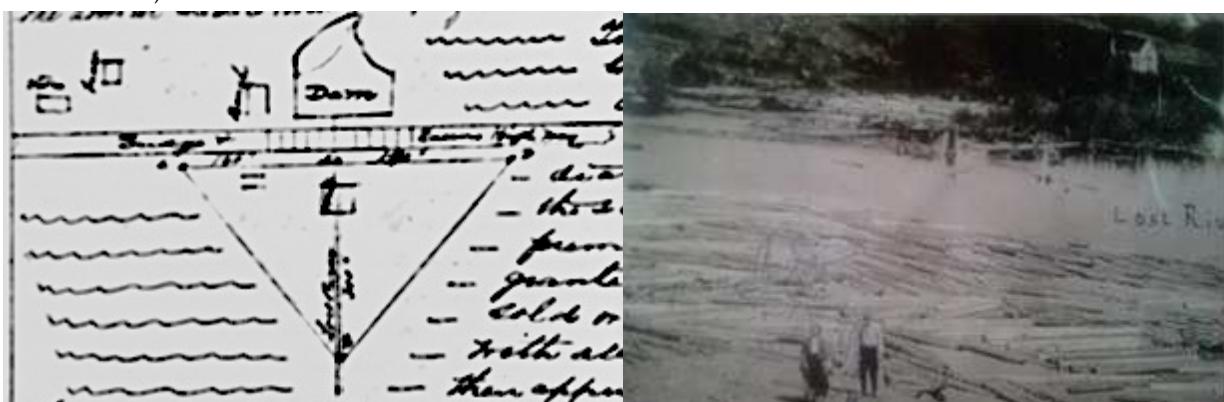
Dans le carnet d'arpentage des routes d'Argenteuil préparé par l'arpenteur Édouard Gaston Deville en 1876, l'emplacement du moulin à scie de Lost River y est clairement indiqué. Érigé près de la route connue alors sous le nom du chemin des Écossais, le moulin à scie demeure la propriété de William McNeely jusqu'en 1883. À cette époque, il n'y a pas de barrage érigé sur la rivière.



E.G. Deville, Carnet 73, Argenteuil road, BANQ E21S60SS5P73, 1876.

¹⁹ Guitard, Florian et Abbé Paul Manseau, *Paroisse Saint-Louis de France, Brownsburg*, Imprimerie Saint-Joseph, Montréal, 1952 p. 243.

McNeely vend le moulin et la terre de 100 acres à Alexander Pridham, ancien maire de Grenville et riche propriétaire terrien d'Argenteuil, pour la somme de 900 \$ le 20 juin 1883²⁰. Pridham acquiert par lettres patentes de la commission des terres de la couronne le lot 4aR4 le 7 février 1887. Quelques années plus tard, en 1891, Pridham vend à George Washington Burch et sa femme Jannet Campbell Thom, propriétaires du moulin Campbell sur la rue Foundry à Lachute, les deux lots de 100 acres et le moulin à scie de Lost River pour la somme de 725 \$²¹. Afin de contrôler les débits variables de la rivière et d'augmenter la zone de stockage des billes de bois, Burch érige un petit barrage de bois de l'autre côté de la route. Rapidement, le réservoir est appelé à contenir une quantité supplémentaire de billots de bois en flottaison, transformant à jamais le paysage du hameau et la bande riveraine de la rivière Perdue. Dès lors, le petit lac de flottage de Lost River confère à ce lieu un statut de paysage humanisé mettant en évidence l'importance des activités humaines sur le territoire, et accélère la valorisation de la bande riveraine.



Barrage et moulin à scie de Lost River 1893

Le réservoir contenant les billots de bois

Au printemps de 1893, Burch vend la propriété du moulin de Lost River à Alexander Fraser pour la somme de 160 \$. Le terrain est réduit à une forme triangulaire, d'environ 1,3 acre de superficie, en bordure de la route 31. Le contrat de vente inclut les dépendances, le vieux moulin et les murs d'une nouvelle bâtie qui deviendra plus tard le nouveau moulin, un moulin à scie plus spacieux et modernisé²². Le plan introduit dans l'acte de vente (voir ci-dessus) montre l'emplacement du moulin, du barrage, du pont et de la route. Ce plan dessiné par le notaire Williamson servira de référent pour la majorité des contrats subséquents de vente et de cession du moulin à scie communément appelé *The Lost River saw*

²⁰ Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #8328RB, *W. McNeely to Alexander Pridham*, 1883-06-20.

²¹ Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #12372RB, *Alexander Pridham to George Washington Burch*, 1891-02-19.

²² Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #13438RB, *George Washington Burch to Alexander Fraser*, 1893-03-15.

mill property. Fraser opère le moulin pendant près de 14 années avant de céder sa propriété et ses droits sur le pouvoir d'eau de la rivière Perdue à Malcolm Chisholm en 1907. Chisholm conserve le moulin jusqu'en août 1920, alors qu'il concède par acte de vente ses droits sur le moulin à Arthur Larocque et Gédéon Lacasse, fondateurs de la Compagnie de bois de la Rivière Perdue²³. Ces derniers concèdent le moulin à la compagnie en 1921 puis revendent le moulin et ses dépendances à Robert G. Jamieson en 1923²⁴. Malcolm Chisholm reprendra le moulin en 1926²⁵. Le moulin est opéré par la famille Chisholm jusqu'en 1946. Il est alors vendu à Euclide Roy pour la somme de 13 000 \$²⁶. Chacune de ces ventes prévoit le transfert de propriété du moulin à scie, ainsi que du pouvoir d'eau, du barrage et de la machinerie servant à faire fonctionner le moulin.



Le moulin à scie de Lost River alors propriété des frères Chisholm

Le barrage de Lost River

Le barrage de Lost River apparaît pour la première fois dans les sources consultées, sur le plan du notaire Williamson inclus dans l'acte de vente de 1893, conclu entre G.W. Burch et Alexander Fraser. Aucune mention quant à la propriété du barrage n'est indiquée dans les actes de vente précédents, soit depuis l'érection du premier moulin en 1875 par William McNeely. Il en va ainsi du pouvoir d'eau de la rivière Perdue. Est-ce à dire que cette disposition concernant les règles applicables qui régissent l'utilisation des cours d'eau et des pouvoirs d'eau par les concessionnaires des cantons du Québec est intrinsèque et garantie par les lettres patentes émises au premier concessionnaire ? Une autre interrogation d'ordre légal s'impose : le renvoi quant à la propriété du pouvoir d'eau et du barrage origine-t-il d'un

²³ Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #33872RB, *Malcolm Chisholm to Arthur Larocque et Gédéon Lacasse*, 1920-08-22.

²⁴ Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #35611RB, *Arthur Larocque et Gédéon Lacasse to Lost River Lumber Company*, 1921-12-12; et acte #36788RB, *Lost River Lumber Company to Robert G. Jamieson*, 1923-06-27.

²⁵ Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #40119RB, *Robert G. Jamieson to Malcolm Chisholm*, 1926-12-18.

²⁶ Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #62324RB, *Mandy Chisholm to Euclide Roy*, 1946-10-15.

besoin juridique de préciser les titres de propriété aux abords des cours d'eau navigables, non navigables et flottables du Québec en cette fin de 19^e siècle ?

Voici quelques éléments de réponse : selon le droit en vigueur au Québec depuis 1856, *le titulaire de la force hydraulique d'un cours d'eau, qu'il soit public ou privé, est le propriétaire des terrains qui bordent le cours d'eau où se déploie la force hydraulique*²⁷ ; de plus, cette loi stipule à l'article 5 que *tout propriétaire est autorisé à utiliser et exploiter les cours d'eau qui bordent, longent ou traversent sa propriété, à y construire et établir des usines, moulins, manufactures et machines de toute espèce, et, pour cette fin, y faire et pratiquer toutes les opérations nécessaires à leur fonctionnement, telles que canaux, écluses, murs, chaussées, digues et autres travaux semblables*²⁸. Donc, dès l'instant où un ouvrage est érigé sur la rivière, il devient impératif d'en inclure le droit de propriété dans les actes de cession et de vente subséquents. Cet aspect de la loi est étendu au territoire cantonal lorsque la rivière ne possède pas une utilité publique mais bien une utilité privée qui en justifie la concession. Ces modifications montrent un changement définitif dans la culture législative des titres de propriété riveraine et dans certains aspects du droit de l'eau au Québec après l'abolition du régime seigneurial en 1854 et de l'adoption de la loi pour autoriser l'exploitation des cours d'eau en 1856.



Le barrage de Lost River à deux époques : 1960 et 2006

²⁷ La Loi sur le régime des eaux date de 1856 (Acte pour autoriser l'exploitation des cours d'eau, 19 et 20 Vic. Chap. 104.). Elle vise notamment à encadrer la concession de droits sur le lit des lacs et des cours d'eau appartenant à l'État, à accorder une priorité d'usage pour l'exploitation des forces hydrauliques, la régularisation de l'eau et le flottage du bois, et à encadrer la construction et le maintien d'ouvrages dans les lacs et cours d'eau.

²⁸ Loi sur le régime des eaux, Section III, De l'utilisation des cours d'eau et de la prévention des inondations, Article 5.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/R_13/R13.htm

Quand on y regarde de près pour le cas qui nous intéresse, l'acte de vente du 26 août 1907 paraphé chez le notaire Joseph Evariste Valois entre Fraser et Chisholm précise et renforce la propriété du barrage et du pouvoir d'eau : *Alexander Fraser of Lost River...by these presents doth grant, bargain and sell... to Malcolm Chisholm of the same place... that certain parcel of land of triangular shape... commonly known as the Lost River Saw Mills property... together with the dam, water power, tools and machinery belonging to the saw mill erected on the property*²⁹. Le moulin et le barrage sont vendus pour la somme de 2 500 \$.



Le pont de Lost River en 1930

et en 1950

Une certaine confusion semble s'être installée quant à l'année de construction du premier barrage de la rivière Perdue. Est-ce que le barrage existant aujourd'hui serait le deuxième? le troisième? Nous ne pouvons le confirmer. On peut toutefois prétendre que la construction du barrage ou de la digue de bois de Lost River remonte à une date antérieure à la vente du moulin et de ses dépendances à Alexander Fraser (1893). La littérature historique et les sources consultées ne fournissent toutefois aucune preuve quant à l'existence d'un premier ouvrage de bois ou de béton sur la rivière Perdue. Cependant, l'acte de vente de 1893 montre clairement l'emplacement et l'existence d'un barrage ou digue à l'endroit même où il existe aujourd'hui, en bordure de la route provinciale. Preuves supplémentaires, tous les actes de vente subséquents de la propriété du moulin à scie de Lost River font mention du barrage dans les précisions de la vente³⁰.

De son côté, le Centre d'expertise hydrique du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec estime la date de construction du barrage à 1900. Cet ouvrage de béton-gravité à forte contenance est d'une hauteur de 4 mètres par 16,5 mètres de longueur et comporte une capacité de retenue de 192 270 m³, avec

²⁹ Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, acte #22137RB, *Alexander Fraser to Malcolm Chisholm, 1907-08-26*.

³⁰ Nous avons consulté les actes de vente compris entre 1873 et 1926 inclusivement.

une superficie de réservoir de 4,9 hectares³¹. On y précise aussi que le barrage subit des modifications en 1974. La restauration est nécessaire suite à une crue exceptionnelle de la rivière Perdue au printemps de 1974, alors que le petit lac de flottage déborde des murs du barrage, causant des dommages importants à la structure de béton. Le rehaussement du barrage et les travaux de remblais consolidés par des grosses roches en support à la structure assurent une meilleure rétention des crues.



Photos gracieusetés de Heather McMillan, canton de Harrington

Au même moment, le ministère des Transports procède à la construction d'un nouveau pont : une structure de type portique en béton armé à deux voies, d'une longueur de 28 mètres, qui vient compléter cette phase de travaux majeurs aux abords du barrage de la rivière Perdue à Lost River.



³¹ http://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X0004953

Conclusion

Lorsque le visiteur à l’œil aguerri parcourt la route 327 et qu’il arrive au petit village de Lost River, il repère assez rapidement les rares vestiges d’une activité forestière et agricole naguère florissante. De la marche du peuplement à l’occupation des sols par les populations migrantes, les caractéristiques du territoire et des paysages autour de Lost River *ont été remodelées au gré des vagues d’exploitation des ressources*³². Que ce soit l’exploitation forestière, les travaux d’infrastructure de flottage de la matière ligneuse, la maîtrise de la force hydraulique pour faire tourner le moulin à scie ou encore la colonisation agricole, Lost River évolue et se transforme tout au long du 20^e siècle. Le petit lac de flottage, les bâtiments d’époque, le barrage et les assises du moulin à scie font partie intégrante non seulement de l’histoire du hameau mais aussi du paysage humanisé de cette région de la MRC d’Argenteuil³³.

D’une utilité indéniable pour l’économie forestière du canton de Harrington, le petit barrage de Lost River devient un élément essentiel à la valorisation foncière des bandes riveraines de la rivière Perdue au tournant du 21^e siècle. La valeur de revente des propriétés y a presque doublée entre l’an 2000 et 2006³⁴.

Les alentours du barrage ont aussi connu un transfert d’affectation vers le secteur récréatif et touristique avec la création et le développement d’un espace d’interprétation écologique, le parc Madeleine-Marquis en 2006³⁵. Les assises du moulin à scie sont visibles et accessibles aux visiteurs près du sentier d’interprétation. Des panneaux comportant des renseignements historiques peuvent compléter les éléments d’information qui confèrent au lieu toute son importance pour l’histoire de cette communauté. La sauvegarde du petit barrage de Lost River doit faire partie de la stratégie de conservation des éléments phares de l’histoire du canton de Harrington.

Comme nous l’avons démontré tout au long ce rapport, le rôle manifeste de ce barrage dans le développement économique, social et historique de Lost River est indéniable et fondé.

³² D’après les théories de Gérald Domon dans Domon, G. et al., *Le paysage humanisé au Québec : Nouveau statut, nouveau paradigme*, PUM, Montréal, 2009, p.11.

³³ Selon Sabine Courcier et Gérald Domon, *tout en ayant comme objectif premier la conservation de la biodiversité, le statut de paysage humanisé présente, par rapport aux autres statuts, une caractéristique singulière : l’importance qu’elle accorde à la présence de communautés et d’activités humaines sur le territoire*. Domon et al., *Ibid.*, p.49.

³⁴ Une analyse de l’index aux immeubles du lot 4, 4b du canton de Harrington montre clairement une augmentation substantielle de la valeur de revente de certaines parties du lot en bordure du petit lac de flottage.

³⁵ Ce parc, situé sur la route 327 à l’arrière du complexe municipal, est érigé en mémoire de Madeleine Marquis, ancienne mairesse du canton de Harrington (1983-1997) décédée en 1998 ; elle était très engagée dans le développement social de sa communauté.

Afin de continuer la marche entreprise par la municipalité de Harrington et la MRC d'Argenteuil, les intervenants dans ce dossier doivent unir leurs efforts en vue de la conservation du barrage historique de Lost River et poursuivre ainsi le chantier amorcé vers ce devoir de mémoire collectif.

Bibliographie

Liste de cartes :

1. ANC-1788, Mikan 4141401, McNiff, Patrick, *Plan of part of the Grand (or Ottawa) River fronting the Township of Chatham, Hakesbury, Grenville and Caermarthen, surveyed in 1788.*
2. ANC-1829, Mikan 4127091, Bouchette, Joseph, *Plan shewing the new subdivision of the Province of Lower Canada by counties*, 18th March, 1829.
3. BANQ-1795, G/3450/1795/G35/1900CAR, Gale et Duberger, *Plan of part of the province of Lower Canada : containing the country from the river Montmorency near Quebec upwards as far as any surveys have been hitherto made, that is to St. Regis on the rv. St. Lawrence, and to the township of Buckingham on the rv. Ottawa*, 1795.
4. BANQ-1802, G/3450/1802/H65CAR, Samuel Holland, *A New map of the province of Lower Canada describing all the seigneuries, townships, grants of land, &c. compiled from plans deposited in the Patent Office Quebec by Samuel Holland, Esqr. Surveyor General, to which is added a plan of the rivers, Scoudiac and Magaguadavic, surveyed in 1796, 97, and 98 by order of the Commissioners, appointed to ascertain the true River St. Croix intended by the Treaty of Peace, between his Britannic Majesty, and the United States of America*, 1802.
5. BANQ-1831, G/3450/1831/B68CAR, *To his most Excellent Majesty, King William IV. This topographical map of the district of Montreal, Lower Canada : exhibiting the new civil division of the district into counties pursuant to a recent Act of the provincial legislature; also a large section of Upper Canada, traversed by the Rideau Canal, is with his Majesty's gracious and special permission most humbly & gratefully dedicated by his Majesty's most devoted & loyal canadian subject, Joseph Bouchette*, 1831.
6. BANQ-1834, E21S555SS1SSS1PH5, Quinn, Owen, *Map of the township of Harrington in the district of Montreal*, 1834.
7. BANQ-1838, G/3450/1838/H65CAR, Holland, Samuel et James Wyld, *A New map of the province of Lower Canada : describing all the seigneuries, townships, grants of land, &c. Compiled from plans deposited in the Patent Office Quebec ; by Samuel Holland, Esqr. Surveyor General. To which is added a plan of the rivers, Scoudiac and Magaguadavic, surveyed in 1796, 97, and 98 by order of the*

Commissioners, appointed to ascertain the true river St. Croix intended by the treaty of peace in 1783 between his Britannic Majesty, and the United States of America, 1838.

8. BANQ-1861, G/3453/T4774/1861/T33, Map of the counties of Terrebonne, Two Mountains and Argenteuil, 1861.
9. BANQ-1875, G/3451/P3/1875/N49CAR, H.H., Lloyd & co., *New railway and postal map of the province of Québec, Dominion of Canada : compiled by permission from the Post Office Department and other official sources, showing counties, towns, villages, railway and telegraph stations, post roads, post offices, savings banks and money order offices, and shortest distances between towns via mail routes, 1875.*
10. BANQ-1876, E21S60SS5P73, E.G. Deville, Carnet 73, Argenteuil road, 1876.
11. BANQ-1882, G/3450/S253/C37/2/1882CAR, Gauvin, Chs. Ed, *Carte régionale de la province de Québec comprenant les comtés de St. Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, L'Assomption, Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Terrebonne, Soulange, Vaudreuil, Deux-Montagnes, Argenteuil et Ottawa, 1882.*
12. BANQ-1883, E21S555SS1SSS1PH5C, Gosselin, Louis, *Plan du relevé des principaux lacs dans le canton de Harrington. Comté d'Argenteuil. Et du relevé de la ligne extérieure entre Harrington et Wentworth depuis Grenville jusqu'au rang VII, ainsi que le relevé de la ligne extérieure entre Harrington et Grenville depuis le lot 1 jusqu'au chemin public sur le lot 5, 1883*
13. BANQ-1924, G3453/s63/C37, Service du cadastre, Province de Québec, Carte du comté d'Argenteuil, 1924.
14. BANQ-1925, G3451/P2/1925b/Q41, Carte routière de la province de Québec, Ministère de la Voirie, 1925.
15. BANQ-1938, E21S555SS1SSS1PH5D, Roy, Jean-Marie, *Harrington, comté d'Argenteuil, Département des Terres et Forêts, Québec, 1938.*
16. BANQ-1955, G3453/A734J3/1955/C35, Services des fermes expérimentales, Canada, Carte des sols, comté d'Argenteuil, Québec, 1955.

Sources consultées:

Acte Constitutionnel de 1791, article XLIII.

Quinn, Owen, *Field notes of the Township of Harrington, Autumn 1834*, BANQ, E21S60SS3PH1.

Recensements de 1842, 1851 et 1891.

Registre des mentions, circonscription foncière Argenteuil, actes de vente :

- #8328RB, *W. McNeely to Alexander Pridham*, 1883-06-20;
- #9888RB, *W. McNeely to Trustees of the Protestant mission*, 1886-06-22;
- #12372RB, *Alexander Pridham to George Washington Burch*, 1891-02-19;
- #13438RB, *George Washington Burch to Alexander Fraser*, 1893-03-15;
- #15108RB, *George Whashington Burch to Henry Symon*, 1891-07-09;
- #15111RB, *George Whashington Burch to John Ferguson*, 1896-08-25;
- #16630RB, *John Ferguson to Presbyterian Church*, 1899-10-09;
- #22137RB, *Alexander Fraser to Malcolm Chisholm*, 1907-08-26;
- #33872RB, *Malcolm Chisholm to Arthur Larocque et Gédéon Lacasse*, 1920-08-22;
- #35611RB, *Arthur Larocque et Gédéon Lacasse to Lost River Lumber Company*, 1921-12-12;
- #36788RB, *Lost River Lumber Company to Robert G. Jamieson*, 1923-06-27;
- #40119RB, *Robert G. Jamieson to Malcolm Chisholm*, 1926-12-18;
- #62324RB, *Mandly Chisholm to Euclyde Roy*, 1946-10-15.

Articles consultés :

http://www.worcestershireregiment.com/wr.php?main=inc/c_harrington

Loi sur le régime des eaux, Section III, De l'utilisation des cours d'eau et de la prévention des inondations, Article 5.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/R_13/R13.htm

http://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X0004953

Ouvrages consultés :

Baribeau, Claude, *La seigneurie de la Petite-Nation, 1801-1854. Le rôle économique et social du seigneur*, Asticou, Hull, 1983.

Bouchette, Joseph, *Topographical Description of Lower Canada*, London, Faden, 1815 et 1832.

Domon, Gérald et al., *Le paysage humanisé au Québec : Nouveau statut, nouveau paradigme*, PUM, Montréal, 2009.

Domon, Gérald et al., *Évolution du territoire Laurentidien : caractérisation et gestion des paysages*, IQ Université de Montréal, Montréal, 2000.

Drapeau, Stanislas, *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : 1851-1861*, Léger Brousseau, Québec, 1863.

Frost, Pauline, « Cultural landscapes of the Rouge valley, Quebec », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.13, no 28, 1969, p.77-89.

Graham, Joseph, *Naming the Laurentians : a history of places names up north*, Main Street, Lachute, 2005.

Guitard, Florian et Abbé Paul Manseau, *Paroisse Saint-Louis de France, Brownsburg*, Imprimerie Saint-Joseph, Montréal, 1952.

Irwin, Patrick H., *The Hamiltons of Hawkesbury : Their origins and accomplishments*, 1997, 186 pages.

Landriault, Michelle, *A history of Harrington and community*, Imprimerie DMS, Harrington, 1986.

Langelier, J.C., *Liste des terrains concédés par la couronne dans la province de Québec de 1763 au 30 décembre 1890*, Langlois, Québec, 1981.

Laurin, Serge, *Histoire des Laurentides*, IQRC, Québec, 1989.

Stock, Sandra, « Taking the high ground : Lost River graves recall Laurentian hamlet's colonial origins », *Quebec Heritage News*, vol. 4, no. 8, mars-avril 2008, p.8.

Thomas, Curys, *History of the counties of Argenteuil, Que., and Prescott, Ont., from the earliest settlement to the present*, John Lovell, Montreal, 1896.